

Pendant de nombreuses années, une partie du flux a été exportée en Asie et en particulier en Chine, où sont fabriqués la très large majorité des produits manufacturés consommés dans le monde pour leur emballage nécessaire avant expédition. Mais la Chine, suivie par d'autres pays, a récemment fermé ses frontières à certaines matières recyclées, provoquant ainsi un engorgement mondial.

Le marché qui nous lie au prestataire prévoyait des prix planchers. Ainsi tout au long de l'année 2019, les papiers/cartons ont été repris au minimum prévu, ce qui, par rapport à 2017 (avant le début des difficultés de l'écoulement des marchandises) correspond à une perte financière d'environ 35 000 € pour les journaux revues magazines, environ 5 000 € pour le papier carton mêlés, d'environ 20 000 € pour le papier carton non complexé, et d'environ 7 000 € pour les cartons de déchetterie, soit 67 000 €.

Le contexte actuel ne tend pas à s'améliorer. En effet, les cours de ces matériaux font apparaître des prix négatifs sur la fin de l'année 2019 et début 2020. C'est pourquoi pour 2020, ces matières seront reprises à zéro, ce qui engendrera une absence de recettes.

En 2018, un nouveau barème a été mis en place par l'éco-organisme Citéo (ex Eco-emballages) celui-ci n'est pas à l'avantage des collectivités. En effet, les critères sont durcis pour obtenir des soutiens et le mode de calcul est différent. Nous avons perdu environ 90 000 € depuis le précédent barème.

➤ **Une augmentation des tarifs :**

Compte tenu de ces différents éléments générant une perte de 157 000 €, une augmentation des tarifs de 5% a été votée pour 2020.

➤ **De nouveaux investissements :**

Des travaux sur la déchetterie de Fêche l'Eglise sont prévus.

En 2007, la déchetterie de Fêche l'Eglise a été réhabilitée, des bungalows avec du bardage bois avaient été mis en place pour abriter les vestiaires des agents, leur réfectoire, une salle de réunion et des bureaux. Ces locaux vieillissent très mal, l'eau s'infiltré à plusieurs endroits et les sols s'écroulent. Nous projetons de reconstruire ces locaux en dur en 2020. L'enrobé sur le site de Fêche l'Eglise est également à refaire.

L'acquisition d'une nouvelle BOM est devenue nécessaire.

La benne à ordures ménagères la plus ancienne en notre possession date de l'année 2013.

Nous projetons donc de lancer un appel d'offres pour son remplacement avec une livraison en 2021.

QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2013, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **288 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **154 kg/an/hab**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **48 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du Sud Territoire est de **69 kg/an/hab**.

En comparaison, la communauté d'agglomération du GRAND BELFORT se trouve sur la moyenne de **262 kg/an/hab** pour les ordures ménagères et de **57/kg/an/hab** pour la collecte sélective.

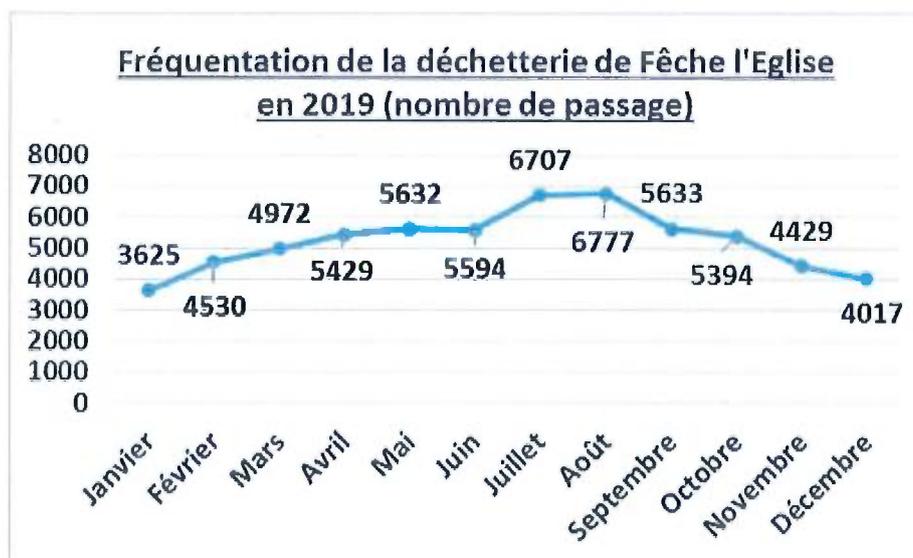
En 2019 avec 1 629 tonnes d’emballages ménagers collectés et recyclés, notre engagement a permis :

- l’économie de 1 142 tonnes de CO2 soit l’équivalent de 640 voitures circulant pendant une année,
- l’économie de 130 837 litres de pétrole soit l’équivalent de 1 137 pleins d’essence,
- la fabrication de 1 997 882 bouteilles de verre dans les verreries françaises.

BILAN D’ACTIVITE :

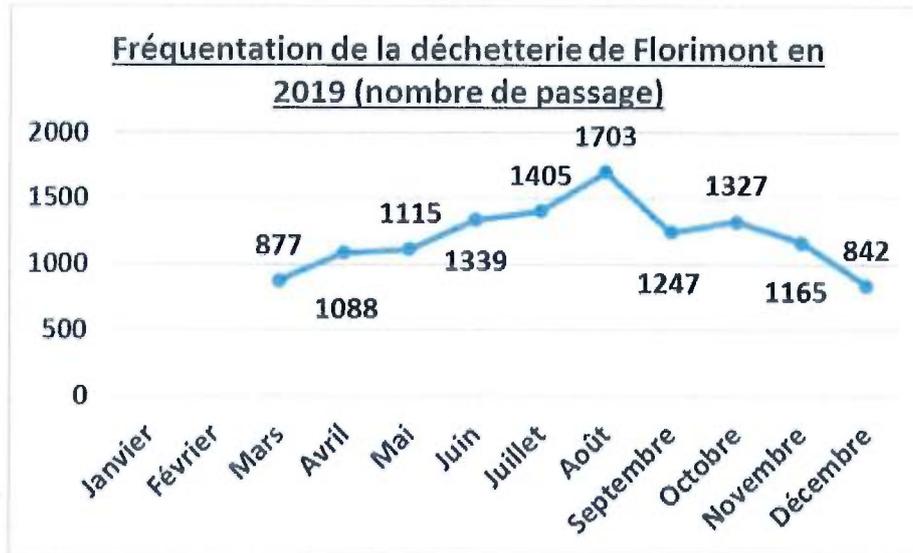
Pour l’année 2019, nous avons comptabilisé 62 739 passages à la déchetterie de Fêche l’Eglise, 12 108 passages à la déchetterie de Florimont, 309 550 levées de bacs, et 8 250 badges distribués depuis la mise en place du contrôle d’accès.

Fréquentation de la déchetterie de Fêche l’Eglise :



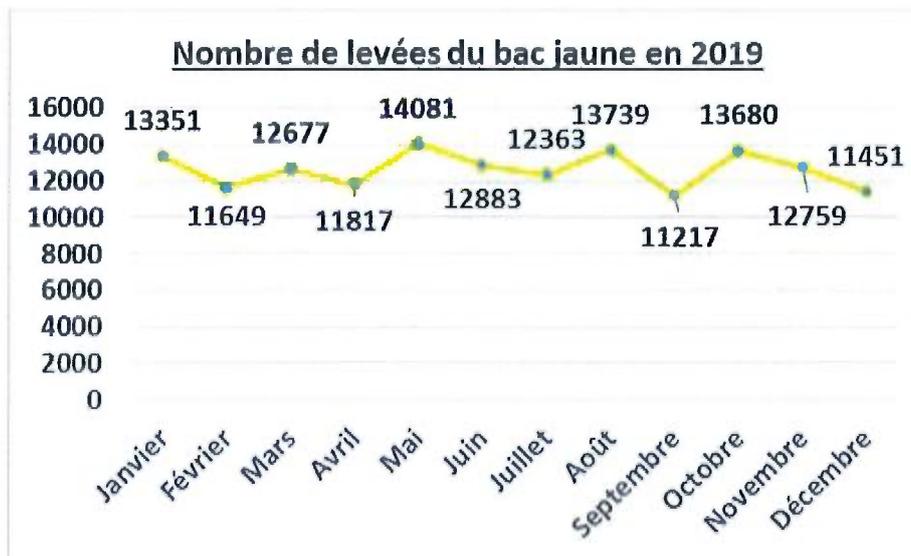


Fréquentation de la déchetterie de Florimont :



Suivi annuel du nombre de levées de bacs :





Les éléments marquants de 2019

L'année 2019 a été marquée par :

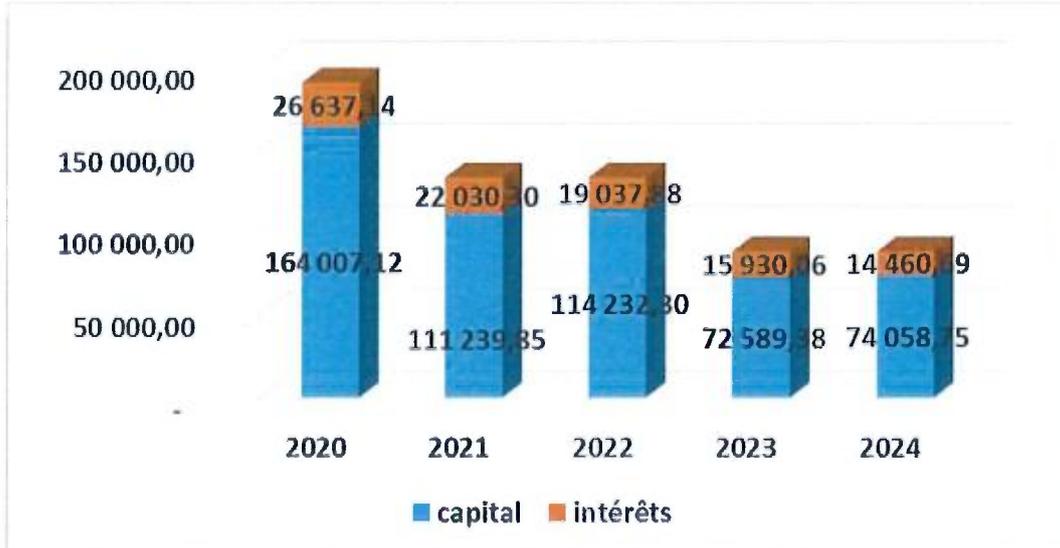
- La fin des travaux de la déchetterie de Florimont et son ouverture le 2 janvier 2019,
- L'attribution du marché de collecte du verre.

État actuel de la dette

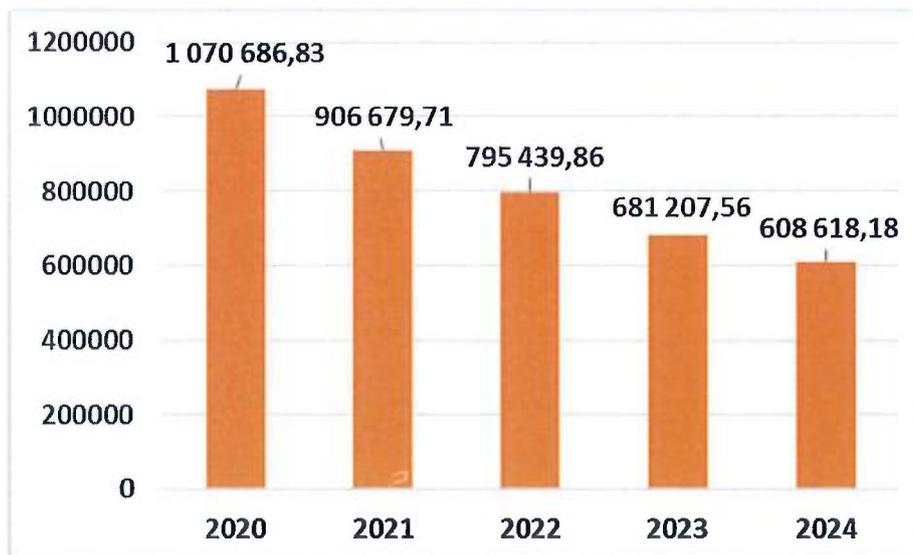
Le capital restant dû en 2020 est de 1 070 686.83 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2020 sera de 190 644.26 € dont 164 007.12 € de capital et 26 637.14 € d'intérêts.



Evolution de l'annuité de la dette



Capital restant dû



Les investissements 2019 : 671 785.83 €

Dont :

- Le solde des travaux de la déchetterie de Florimont,
- L'acquisition d'un chariot élévateur pour la déchetterie de Florimont,
- L'achat de bacs.

Une image du compte administratif 2019

Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat déficitaire** à la section de fonctionnement de **89 131.97 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 438 884.86 €**,
- un **résultat déficitaire** à la section d'investissement **103 463.48 € en 2019** et un **résultat cumulé excédentaire de 145 307.49 €** en incluant l'excédent reporté 2018,
- des **restes à réaliser** à hauteur de **75 600 € en recettes**,
- **soit un excédent global y compris RAR de 583 614.98 €**.

	Résultats 2019	Résultats 2018 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2020
Fonctionnement	- 89 131.97 €	526 016.93 €	438 884.86 €	Recettes	75 600 €
Investissement	- 103 463.48 €	248 770.97 €	145 307.49 €		

Les orientations 2020

Les tarifs 2020

Une augmentation prévue pour faire face à :

- la perte de soutiens financiers (-55 000 €)
- la chute des prix de reprise des matériaux (-40 800 €)

La part fixe et la part variable augmenteront de 5 % :

Nouvelle grille tarifaire :

Niveau tarifaire	Litrages	Coût participation	Nouveau tarif 2020	Coût présentation bac bleu	Nouveau tarif 2019
A	80 L	105,73	111.02	1,55	1.63
B	120 L	148,01	155.41	1,88	1.98
C	140 L	186,96	196.30	2,06	2.16
D	180 L	248,17	260.58	2,40	2.52
E	240L	307,15	322.50	2,90	3.04
F	360 L	409,53	430.00	3,91	4.10
G	500 L	536,40	563.22	5,10	5.35
H	660 L	682,19	716.30	6,45	6.77
I	770 L	782,35	821.46	7,40	7.77

Pour une famille de 4 personnes avec une présentation par mois, la facture semestrielle s'élèverait à 145.40 € au lieu de 138.48 € (+6.92 € pour un semestre).

L'augmentation de 5 % sera équivalente à une recette d'environ 100 000 € selon le nombre de présentations.

Les projets

A- Renforcement des actions en faveur du tri sélectif

MOTIFS :

Le nouveau barème F de l'éco-organisme CITEO (ECO-EMBALLAGES) prévoit un contrat d'objectifs, comprenant différentes actions en lien avec le tri.

Ce contrat est une condition à remplir afin de percevoir les soutiens financiers.

Nous avons donc prévu :

- La mise en place de bornes de tri sur différentes manifestations ayant lieu dans le Sud Territoire (Musique Plein Sud, Marchés du terroir), afin de capter des tonnages supplémentaires de collecte sélective.
- Quelques réunions publiques pour rappeler les consignes de tri aux habitants, afin de maintenir nos performances et réduire les refus de tri.
- Des éco-cups logotées CCST qui seront mis à disposition des différentes associations par le biais d'une convention. Cette démarche permettra d'éliminer, à terme, l'usage des gobelets jetables.

- Un appel à projet ouvert aux artistes peintres afin de customiser les éco-point verres situés au sein des 3 Bourgs centres de la CCST.
Cette action a été lancée avec succès dans d'autres collectivités (Strasbourg, Metz, Mulhouse). Cette initiative vise à encourager encore un peu plus l'utilisation des conteneurs à verre, pour des questions de propreté urbaine et d'environnement.

B- Collecte des bio-déchets en séparé

MOTIFS :

Les bio-déchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination, en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs bio-déchets avant 2025.

Nous devons donc réfléchir dès maintenant pour la mise en place d'une collecte séparée.

L'ADEME lancera de nouveaux appels à projets en 2020 auxquels nous répondrons afin de pouvoir bénéficier d'un financement équivalent à 10 euros/hab pour l'acquisition des équipements, la mise en œuvre, la communication...

Il conviendra de déposer une étude préalable (financée également à 70 % par l'ADEME), de détailler le système de collecte prévu.

Cette étude devra être validée par l'agence.

Le SERTRID a déjà lancé une étude relative au traitement de ce type de déchets.

Nous devons déposer notre réponse à l'appel à projet à la même période que le dépôt du SERTRID pour la partie traitement.

En effet, sans exutoire, la mise en place de cette collecte n'est pas envisageable.

Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.



Les grandes lignes du Budget primitif 2020

En Fonctionnement

Les dépenses 2020 : 3 063 255.00 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel	1 808 605.00 €
Traitement des déchets	1 529 005.00 €
Frais de personnel	902 000.00 €
Carburants	82 000.00 €
Entretien matériel roulant	83 000.00 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	27 000.00 €
Dotation aux amortissements	300 150.00 €

Les recettes 2020 : 3 368 504.86 €

Dont notamment :

Participation des usagers	2 311 000.00 €
Soutien des Eco-organismes	513 400.00 €
Vente de matériaux	92 500.00 €
Excédent reporté	438 884.86 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 305 249.86 € à la fin de l'exercice 2020.
(sans report : -133 635.00 €)**

En Investissement

Les dépenses 2020 : 771 823.49 €

Dont notamment :

Remboursement d'emprunts en capital	165 000.00 €
Constructions	710 000.00 €
Immobilisations corporelles	574 823.49 €

Une enveloppe de 538 000.00 € sera disponible pour diverses opérations : la construction d'un nouveau bâtiment sur la déchetterie de Fêche l'Eglise, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, l'achat de bacs, l'achat de bennes de déchetterie pour Fêche l'Eglise, l'achat de matériel informatique.



Les recettes 2020 : 771 823.49 €

Dont notamment :

Provision aux amortissements	299 016.00 €
FCTVA	77 500.00 €
Restes à réaliser	75 600.00 €
Emprunts	250 000.00 €
Excédent reporté	924 262.52 €

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 771 823.49 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 du Budget Ordures Ménagères.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 1 FEV. 2020

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT